



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insuffisance rénale

Question écrite n° 10058

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des personnes insuffisants rénaux chroniques, patients dialysés et greffés du rein. Les études ont montré que les patients dialysés bénéficiant d'une prise en charge au titre des affections de longue durée (ALD) supportaient un reste à charge de plusieurs centaines d'euros chaque année du fait des franchises et contributions mises en place ces dernières années. Parallèlement, il apparaît qu'une part significative (plus de 30 %) des patients dialysés recevaient leur première séance de dialyse dans l'urgence ce qui pose la question du diagnostic et de la détection des patients en amont. Plusieurs propositions ont été faites visant à améliorer la prise en charge et la qualité de celle-ci. Parmi celles-ci figurent la modulation du tarif de dialyse en fonction de la durée de celle-ci, l'amélioration de l'information des patients avant dialyse sur le mode de traitement autonome ou semi-autonome, le développement de la greffe rénale (information du public, systématisation du prélèvement par coloscopie, prise en charge du donneur). Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'améliorer le niveau et la qualité de prise en charge des quelques 70 000 patients dialysés et greffés du rein.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10058

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6373